

M

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	7
Nombre de votants	37
Date de la convocation	13/06/2025
Certifié exécutoire le	23/06/2025
Date d'affichage	25/06/2025
Envoyé en préfecture le	25/06/2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane, TER-HEIDE Laurence.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), BOURDARIAS Sophie (excusée), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), GARAIS Daniel (représenté), JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier (donne procuration à LE MEUR Marion), LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), RUAL Bernard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), TAVERT Gérard.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

60-2025 Attribution marché diagnostics amiante et plomb avant démolition CCAS des Bariousses.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de restructuration de la friche touristique des Bariousses commune de Treignac.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°19-2025 expliquant le phasage du projet ainsi que son plan de financement.

La DETR étant acquise, nous sommes dans l'attente de la décision de la demande Fonds Verts (région) avant de lancer le programme de travaux.

De plus, il précise que la réalisation du diagnostic amiante est un préalable indispensable à la poursuite du projet pour permettre la consultation des travaux de démolition des bâtiments sur le site.

Il explique que 3 entreprises ont été consultées et que ces propositions ont fait l'objet d'une analyse par la commission d'ouverture des plis réunie le 23 juin 2025 à 17H00.

Le Président propose de retenir l'entreprise ATERPLO pour un montant de 12 150,00 € HT en accord avec l'analyse des offres effectuée par la commission d'ouverture des plis.

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis et aux propositions de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DE VALIDER** la proposition du Président d'attribuer le marché à l'entreprise ATERPLO.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Treignac le 25/06/2025

Le Président, Philippe JENTY.

